



kalafoto - stock.adobe.com

RP-BW
Stuttgart
Über uns
Abteilungen
Abteilung 9 - Landesversorgungsamt und Gesundheit
Referat 95.2 - Landesankennungsstelle für Gesundheitsberufe (LAFG BW)

- Teilen
- Drucken
- Als PDF speichern

Allemand | Anglais | Espagnol

Unité 95 Office régional de reconnaissance des professions de santé

Chef d'unité

N. N.
0711 904-0
poststelle@rps.bwl.de

Chef d'unité adjoint

Dr. Jochen Theurer
Regierungsdirektor
0711 904-39104
jochen.theurer@rps.bwl.de



Anela Ramba/peopleimages.com - stock.adobe.com

Professions de la santé universitaires et non universitaires

Reconnaissance des diplômes ÉTRANGER

Plus



AnnaStills - stock.adobe.com

Quota pour médecins de campagne (Landarztquote)

Procédure de sélection

Plus (en allemand)

Nos missions

L'unité est l'autorité de reconnaissance et d'autorisation pour les médecins, dentistes, pharmaciens et psychothérapeutes ayant suivi une formation à l'étranger. Elle délivre en outre aux membres de ces catégories professionnelles ayant suivi une formation à l'étranger, s'ils en font la demande et s'ils remplissent les conditions légales, des autorisations d'exercer leur profession valables pour le Bade-Wurtemberg, généralement limitées à une discipline et à une durée déterminée.

L'unité est le service responsable de l'accès à la profession pour le Land de Baden-Württemberg. Il délivre aux étudiants, à l'issue de leur formation dans le Bade-Wurtemberg, le droit d'exercice (Approbaton) sur l'ensemble du territoire allemand. L'unité est également l'autorité de reconnaissance et d'autorisation pour les médecins, dentistes, pharmaciens et psychothérapeutes ayant suivi une formation à l'étranger. Elle délivre en outre aux membres de ces catégories professionnelles ayant suivi une formation à l'étranger, s'ils en font la demande et s'ils remplissent les conditions légales le droit tempo-raire d'exercice (Berufserlaubnis) valables pour le Bade-Wurtemberg, généralement limitées à une discipline et à une durée déterminée.

Pour les professions de de soins (par exemple, les soins infirmiers et la physiothérapie) ainsi que pour les professions de soins médico-sociaux (par exemple, les soins aux personnes âgées), l'unité autorise et gère les écoles/établissements de formation correspondants pour le territoire du district gouvernemental de Stuttgart, fait passer les examens aux diplômés et leur délivre, en cas de réussite ou de formation étrangère comparable, l'autorisation de porter le titre professionnel légalement protégé.

L'unité est également responsable de la procédure de candidature et de sélection dans le cadre du quota de médecins de campagne (*Landarztquote*). Au semestre d'hiver de chaque année, les candidats peuvent postuler à l'une des 75 places disponibles sur le portail de candidature.

Informations et formulaires

- Certificate Of Good Standing ou certificat de conformité UE
- Duplicata du droit d'exercice (Approbatation / du certificat d'aptitude / du diplôme)

Certificate Of Good Standing ou certificat de conformité UE

Certificate of good Standing Dentiste, médecin, pharmacien, psychothérapeute (en allemand)

Sages-femmes avec reconnaissance étrangère (pdf, 120 KB) (en allemand)

Professions d'assistant médico-technique et de soins avec reconnaissance étrangère (pdf, 162 KB) (en allemand)

Si vous avez besoin d'un certificat de conformité à l'UE pour les professions de santé avec formation en Allemagne dans le district gouvernemental de Stuttgart, veuillez envoyer un e-mail à info.erkennung@rps.bwl.de

Duplicata du droit d'exercice (Approbatation / du certificat d'aptitude / du diplôme)

L'autorité compétente pour délivrer un duplicata/un certificat de remplacement pour les professions médicales académiques, les professions de la santé, les professions de soins et les professions de soins médico-sociaux est celle qui a délivré le certificat original.

- Ainsi, la présidence du gouvernement de Stuttgart n'est compétente que dans la mesure où le document original a également été délivré par celle-ci.

Pour demander un duplicata, veuillez nous envoyer par courrier postal le formulaire de demande ci-joint (veuillez choisir le formulaire correspondant à votre profession) dûment rempli et signé à l'adresse suivante :

Regierungspräsidium Stuttgart

Unité 95.2

Ruppmannstr. 21

70565 Stuttgart

En règle générale, vous ne recevez pas d'accusé de réception écrit, mais, si nécessaire, une information sur les documents à fournir ultérieurement.

Veuillez noter qu'en règle générale, il faut compter un délai d'attente d'environ 4 à 6 semaines avant que le certificat de bonne conduite allemand (type de document "OB"/ à présenter à une autorité !) ne soit disponible auprès de notre administration.

Pour toute demande concrète, veuillez envoyer un e-mail à landespruefungsamt@rps.bwl.de (ou, si vous le connaissez, directement au responsable de votre dossier) en indiquant votre nom, votre date de naissance et votre profession ainsi qu'un numéro de rappel.

Demande d'établissement d'un duplicata de mon droit d'exercice (Approbatation) (pdf, 53 KB) (en allemand)

Demande d'établissement d'un duplicata du certificat d'autorisation d'une formation achevée à l'étranger (pdf, 104 KB) (en allemand)

Vous trouverez d'autres formulaires sur les pages thématiques

Reconnaissance des diplômes étrangers - Professions médicales universitaires et

Reconnaissance des diplômes étrangers - Professions de soins et de la santé / Professions sociales.

Déclaration de protection des données conformément au règlement général sur la protection des données (pdf, 27 KB) (en

allemand)

Seitenmenü